

Rivière-Salée, le 21 mars 2022

La Principale

à

Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves

Objet : Paiement de la demi-pension du 3^{ème} Trimestre

Le paiement de la demi-pension pour le 3^{ème} Trimestre

Du 01 avril 2022 au 26 juin 2022 pour les 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}

Du 01 avril 2022 au 23 juin 2022 pour les 3^{èmes}

S'effectuera du :

Lundi 28 mars 2022

Au

Vendredi 22 avril 2022

au bureau de l'intendance de 7h30 à 11h00 précises.

Pas d'encaissement le mercredi

Le prix du repas est de : 2,20 Euros.

Le montant de la demi-pension s'élève à :

- 63,80 € soit 29 jours pour les 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}
- 57,20 € soit 26 jours pour les 3^{èmes}

Les élèves qui ont réglé la cantine pour tout le mois de septembre pourront bénéficier de ce report pour ce trimestre.

En cas de perte ou de bris de carte de cantine, il vous sera réclamé une photo et 11,00 € en échange d'une nouvelle carte.

Seuls auront accès au restaurant scolaire, les élèves munis de leur carte.

✍ NB : Je vous demande de bien vouloir vous munir de monnaie pour les paiements en espèces.

✍ NB : Les chèques sont émis à l'ordre de :
L'Agent Comptable du Collège Georges ELISABETH.

✍ NB : Les paiements peuvent être effectués également par carte bancaire.

La Principale

Marilyn ROSE-CLAIRE-SANON

